



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 JANVIER 2019

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2019
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 16 janvier 2019
 - 2.2 Offres de service – Gestion de la performance organisationnelle
 - 2.3 Acquisition d'immeuble – rue de la Forge
 - 2.4 Acquisition d'immeuble – Lot 5 331 136 (1450, rue St-Jean) – Projet d'une école alternative
- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 3.1 Emprunts temporaires – Règlement 1263
 - 3.2 Acceptation du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation
- 4. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point
- 5. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point
- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux
 - 6.2 Demande de subvention RECIM – Garage municipal
 - 6.3 Réfection chemin de la Savane – Demande de certificat d'autorisation
 - 6.4 Demande de subvention RECIM – Centre communautaire
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Demandes de dérogations mineures
 - 1601, rue des Outardes
 - 14, rue du Forgeron
 - 7.2 Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 3026, rue Lafontaine
 - 1332, boulevard de Sainte-Adèle
 - Lot 3 888 342 (rue Boyer)
 - 280, rue Séraphin
 - 7.3 Abrogation de la résolution 2018-092
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun point
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point
- 10. AVIS DE MOTION**

Aucun point

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement 1264 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale 2019 – ADOPTION
- 11.2 Règlement 1267 décrétant un emprunt pour l'acquisition de plusieurs lots pour la création du parc du Mont-Loup-Garou – ADOPTION
- 11.3 Règlement 1268 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux sur la rue des Souchets – ADOPTION
- 11.4 Règlement 1269 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux sur la rue de Montreux – ADOPTION
- 11.5 Règlement 1203-4 amendant le règlement 1203 – ADOPTION
- 11.6 Règlement 1200-2012-L-2 amendant le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* – ADOPTION
- 11.7 Règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* – ADOPTION
- 11.8 Règlement 1265-1 amendant le règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal – ADOPTION
- 11.9 Règlement 1270 pour l'acquisition du lot 5 331 136 (1450, sur Saint-Jean) - ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
 - a) Incompressibles – Fonds d'administration – 646 938,07\$ pour la période du 8 au 14 décembre 2018.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 696 124,47\$ pour la période du 15 au 21 décembre 2018.
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 159 688,61\$ pour la période du 22 au 28 décembre 2018.
 - d) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 315,06\$ pour la période du 29 décembre 2018 au 4 janvier 2019.
 - e) Incompressibles – Fonds d'administration – 710 917,00\$ pour la période du 5 au 11 janvier 2019.
 - f) Liste des comptes à payer au montant de 833 673,11\$ pour le mois de novembre 2018.
- 12.2 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employé temporaire pour une durée déterminée – Technicien en documentation
- 12.3 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche archiviste contractuelle

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA